



Nikan

www.cdepnql.org

La voie des ODEC

COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC ET DU LABRADOR (CDEPNQL)

Sommaire

Une session de travail productive	2
Odanak aura un motel industriel	3
Nouvelle employée aux finances.....	3
Capsule Nikan.....	3
Commission des normes du travail et la compétence provinciale	4
Alimentation Diane Chilton et le Quatuor : savoir reconnaître les opportunités	5
À mettre à votre agenda.....	6

Assemblée générale 2008-2009 : bonjour Mashteuiatsh!




L'assemblée eut lieu au Musée amérindien de Mashteuiatsh.

10 septembre 2009 - Pour une deuxième année consécutive, l'assemblée générale de la CDEPNQL du Québec et du Labrador s'est tenue dans une communauté des Premières Nations. Après Wendake en 2008, c'était au tour de Mashteuiatsh d'accueillir les agents de développement économique communautaire (ADEC) lors de cet événement annuel. Pour l'occasion, 22 ADEC et observateurs se sont déplacés dans la région, ce qui permit de créer un impact économique dans une de nos communautés.

Ce fut une assemblée générale somme toute traditionnelle, alors que les présentations habituelles, telles que le rapport annuel, le rapport du vérificateur général, les graphiques des états financiers et les orientations générales, se sont succédé sans embûche. Comme le nombre de participants fut un peu moins élevé lors de cette deuxième assemblée en communauté, une discussion fut entreprise à la fin de la journée sur la pertinence de continuer cette tendance. Les élections n'ayant pas pu avoir lieu, une assemblée extraordinaire est prévue le 28 octobre 2009 et nous profiterons aussi de ce moment pour effectuer un sondage auprès des ADEC et prendre une décision éclairée sur le lieu de la prochaine assemblée générale.

Secrétariat
aux affaires
autochtones

Québec 

 Affaires indiennes et du Nord Canada Indian and Northern Affairs Canada

Canada 

 Développement économique Canada Canada Economic Development

Canada 



Une session de travail productive

Afin de maximiser le séjour des agents de développement économique communautaire (ADEC), une session de travail fut jumelée à l'assemblée générale du 10 septembre. Cette session fort productive s'est tenue le jour précédent et en voici le résumé des principaux sujets.

Planification stratégique

Dans les derniers mois, la CDEPNQL a mis beaucoup d'efforts dans l'élaboration d'une planification stratégique pour orienter ses actions lors des cinq prochaines années. Pour assurer le succès de la démarche, plusieurs actions ont été entreprises, dont un questionnaire administré aux employés, à la direction et au conseil d'administration et quelques rencontres de discussion avec ces mêmes intervenants. L'adjoint politique au Chef régional, John Martin, fut également consulté en plus de l'analyse de matériel écrit sur l'historique de la CDEPNQL. Ainsi, la matinée du 9 septembre aura servi à présenter un sommaire du contenu aux ADEC et d'apporter les dernières modifications au document. La planification stratégique 2009-2014 fut donc approuvée le lendemain, lors de l'assemblée annuelle, et sa mise en place devrait se faire dans les prochaines semaines.

Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones

La CDEPNQL avait invité M. Dale Booth, directeur de la coordination et des relations avec les intervenants au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), pour faire un suivi sur le nouveau cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, le dernier remontant à l'époque de la Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones (SCDEA) en 1989. Vivement attendu, il s'agissait des premières nouvelles informations à ce sujet depuis l'annonce de ce cadre lors du budget fédéral de février 2008.

Tout d'abord, M. Booth a donné des détails sur les engagements financiers de 200 M\$ sur 4 ans qui seront bientôt disponibles, tout en précisant « qu'ils seront ajoutés au financement de base » :

- 63,3 millions \$ pour accélérer l'utilisation économique des terres
- 53,1 millions \$ pour améliorer l'accès aux capitaux commerciaux
- 9,5 millions \$ afin de promouvoir l'approvisionnement autochtone
- 66,3 millions \$ pour renforcer la participation des Autochtones dans les secteurs clés de l'économie.

Parmi les prochaines étapes qui seront mises en œuvre pour le cadre, notons la confirmation du renouvellement de programmes déjà en place, soit le Programme de développement économique des communautés (PDEC) et le Programme de développement des entreprises autochtones. M. Booth a d'ailleurs mentionné qu'AINC poursuivrait ses consultations auprès des communautés durant la prochaine année avant d'annoncer tout renouvellement. Le mois de mars 2011 a été fixé pour finaliser cette démarche. Enfin, il a aussi été question d'une possible réforme législative et réglementaire afin de favoriser le développement des entreprises des Premières Nations.

M. Booth a terminé la rencontre en répondant ouvertement aux questions des ADEC présents. Pour toute question, tout commentaire ou témoignage, il offre d'ailleurs la possibilité de le contacter directement par téléphone (bureau : 819-997-0330 et cellulaire : 613-325-7741) ou par courriel (dale.booth@ainc-inac.gc.ca).

Reconnaissance des acquis et des compétences

Pour compléter cette journée de travail, le Centre d'études collégiales à Chibougamau, par l'entremise de M. Gary James (directeur), M. Yvon Bellavance (conseiller pédagogique), M. Jean-Marie Perron (formateur) et M. Gilles Simard (formateur), ont présenté un projet de reconnaissance des acquis et des compétences à l'intention des ADEC basé sur le programme d'études en développement local.

Ils ont décrit ce projet comme un moyen, pour l'ADEC, d'évaluer et de faire reconnaître officiellement, par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ce qu'il connaît ou qu'il sait faire, peu importe où, quand et comment il a acquis ces compétences. En ce sens, chaque compétence du programme d'études peut bien sûr faire l'objet d'une demande de reconnaissance des acquis et des compétences.



Dale Booth (AINC) et Pierre Bastien (CDEPNQL).





Gary James et Jean-Marie Perron du Centre d'études collégiales de Chibougamau

Cependant, notez que tout ce que l'ADEC a appris grâce à ses diverses formations, expériences de vie ou de travail peut également être reconnu.

Au terme de cette démarche, qui comporte 4 étapes, l'ADEC recevra un document officiel attestant les compétences qu'il maîtrise et, s'il y a lieu, un plan d'acquisition de la formation manquante.

Pour tout ADEC intéressé à y participer, sachez que les documents et les renseignements à fournir demeurent entièrement confidentiels et que ce processus est gratuitement offert par le Centre d'études collégiales de Chibougamau!

Pour en savoir plus sur cette démarche, vous pouvez communiquer avec M. Yvon Bellavance par téléphone (418-748-3903 poste 224) ou par courriel à (ybellavance@cstfelicien.qc.ca).

Odanak aura un motel industriel



Plan 3D du futur motel industriel à Odanak.

Le conseil de bande d'Odanak a annoncé l'implantation d'un motel industriel dans la communauté. Le bâtiment d'une superficie totale de 5850 pieds carrés, qui sera situé le long de la route 132, constitue la première étape en vue d'un développement économique stable à long terme : « En accueillant des entreprises dans notre communauté, nous créerons de l'emploi et des revenus » a déclaré le Chef Rick O'Bomsawin. Une fois complété, le motel industriel comportera six unités qui seront disponibles pour les petites entreprises en démarrage ou déjà existantes. Les travaux commencent ce mois-ci et se poursuivront jusqu'au printemps 2010.

Toujours pour le développement économique, notons que le conseil de bande d'Odanak a récemment pris possession du populaire restaurant Le Calumet, également situé le long de la route 132. L'acquisition fut rendue possible grâce à une subvention du Secrétariat aux affaires autochtones et d'un emprunt à la Société de crédit commercial autochtone.

Nouvelle employée aux finances



Membre de la nation algonquine Abitibi-winni de Pikogan, Jinny Thibodeau Rankin s'est jointe à l'équipe de la CDEPNQL au poste de contrôleur.

C'est en mai de l'année 2001 qu'elle a fait son entrée chez Femmes Autochtones du Québec. Elle y a occupé les postes de coordonnatrice technique, directrice adjointe aux finances et responsable des finances. C'est à l'intérieur même de cet organisme qu'elle dit avoir pris conscience de sa propre histoire et culture autochtone. Elle a pu découvrir la réalité dans laquelle vivent nos communautés autochtones au Québec. Depuis ce jour, elle souhaite se dévouer à la cause des Autochtones au Québec, en particulier celle des femmes autochtones et de leur famille. Elle est d'ailleurs l'heureuse maman d'une petite demoiselle de 2 ans.

Elle a une bonne expérience dans l'organisation d'événements, et ce, tant au niveau logistique que financier. Les atouts qu'elle possède nous aiderons à mener à terme les différents dossiers de la CDEPNQL. En tant que membre des Premières Nations de ce territoire, elle croit profondément en la mission de la CDEPNQL et en les capacités des membres des Premières Nations, en leur force et en leur vision.



Quel est le montant alloué aux Premières Nations du Québec dans le cadre du programme *Infrastructures de loisirs Canada*?

- a) 1 million \$
- b) 2 millions \$
- c) 5 millions \$
- d) 10 millions \$

*Réponse à la page 6



Commission des normes du travail et la compétence provinciale

Par Michael Benedict

Saviez-vous qu'à la suite d'une décision rendue le 10 août 2009, le ministère du Revenu du Québec exempte la CDEPNQL de cotiser à la Commission des normes du travail du Québec (CNT)?

En effet, plusieurs organismes et entreprises appartenant aux Premières Nations du Québec se sont adressés au Bureau des relations fiscales de l'APNQL afin de comprendre l'application des lois provinciales, telle que la Loi sur les normes du travail, sur leurs opérations quotidiennes. Il est devenu problématique pour les employeurs des Premières Nations de savoir quand la province a compétence et quand se référer aux lois de compétence fédérale.

Depuis plus que 25 ans, les employeurs des Premières Nations s'adressent aux tribunaux afin de faire respecter la compétence fédérale sur leurs opérations quotidiennes. Ces tribunaux ont décidé, dans la majorité des cas, lorsque les activités d'une entreprise ou d'un organisme sont reliées à « l'indianité » ou à la « quiddité indienne » elles relèvent d'une compétence fédérale et certaines lois provinciales ne peuvent s'appliquer. La quiddité indienne est tout ce qui constitue « l'essentiel de l'indianité ». Cette notion sert à limiter en quelque sorte la portée de la compétence exclusive fédérale sur les Indiens et les terres indiennes.

Par définition, une loi provinciale d'application générale ne peut pas, sans être contradictoire, respecter la norme de l'« intention claire et expresse » établie à l'égard de l'extinction des droits ancestraux. Le paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867 protège le fondement de la compétence du fédéral, même contre les lois provinciales d'application générale,

par l'application du principe de l'exclusivité des compétences. Il a été dit que ce fondement se rapporte à des questions touchant à la « quiddité indienne », ou indianité, ou à l'« essentiel de l'indianité ».

Dans ce cas, parce que la CDEPNQL est engagée exclusivement dans des activités afférentes au développement économique des « Indiens » et que ses employés servent exclusivement une clientèle indienne, cette dernière relève d'une compétence fédérale et la Loi sur les normes du travail du Québec ne s'applique pas. Par conséquent, la CDEPNQL n'a pas à verser des cotisations à la CNT. Cette décision s'applique aux autres commissions et organismes créés par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et qui sont engagés dans des activités reliées à l'indianité.

Par contre, il faut préciser ici qu'une entreprise ou un organisme appartenant à un Indien ou à une Première Nation n'est pas exempté de payer des primes ou cotisations à la CNT si leurs activités ne sont pas reliées exclusivement à l'indianité.

Cela veut dire que si un Conseil de bande met sur pied une entreprise qui s'engage dans des activités commerciales, comme confectionner des vêtements pour la vente à une clientèle non indienne, les employés de cette entreprise, même lorsque le Conseil de bande est le propriétaire, seront régis par la Loi sur les normes du travail du Québec et l'employeur sera

tenu par la loi de verser des cotisations à la CNT. Ce n'est pas le fait qu'un Indien ou un Conseil de bande est propriétaire de l'entreprise qui fait que cette dernière relève d'une compétence exclusive fédérale, et par conséquent non régie par une loi provinciale, mais plutôt le genre d'activités qu'elle exerce.

Le 21 janvier 2008, Madame Johanne Boisvert, agente au département de la gestion du cycle de la cotisation de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST), a rendu une décision selon laquelle la CDEPNQL relève d'une compétence fédérale, et par conséquent, est assujettie à un taux de cotisations moins élevé que les taux provinciaux parce que cette dernière est régie par le Code canadien du travail et non par la Loi sur les normes du travail du Québec.

Encore une fois, cette décision s'applique à toutes les commissions et tous les organismes appartenant à l'APNQL et aux Premières Nations engagés dans des activités reliées à l'indianité. Veuillez noter que Travail Canada est responsable des programmes de santé et sécurité au travail pour les employeurs de compétence fédérale.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez contacter Monsieur Michael Benedict, conseiller fiscal du Secrétariat de l'APNQL, en composant le (819) 294-6190 ou par courriel à l'adresse michaelbenedict@gocable.ca.



Alimentation Diane Chilton et le Quatuor : savoir reconnaître les opportunités

Wemotaci, une communauté de 1200 habitants, se trouve à un peu plus de 100 km (chemin de gravier, précisons-le!) au nord de La Tuque. Comme c'est le cas de plusieurs communautés isolées à faible population, on constate que les services d'alimentation se résument à une petite épicerie et à un ou deux restaurants de style casse-croûte. C'est donc avec une certaine surprise que l'on a découvert Alimentation Diane Chilton, une entreprise qui œuvre dans la transformation des aliments! « L'idée de départ est venue du fait que Bonichoix, l'épicerie de la communauté, avait la capacité de produire des repas déjà préparés, comme on en retrouve dans la majorité des commerces d'alimentation. » nous raconte Régnald Francoeur, le conjoint de Diane Chilton. « Notre concept est donc d'acheter les aliments directement de Bonichoix, d'effectuer la transformation et de revendre les produits à cette même épicerie », poursuit-il. Possédant déjà les équipements de cuisine nécessaires pour opérer, d'une valeur approximative de 35 000 \$, Alimentation Diane Chilton obtint l'autorisation nécessaire, du conseil de bande et du conseil d'administration de Bonichoix, pour s'implanter à même les infrastructures de l'épicerie. « Pour le reste, en étant un fournisseur privilégié de Bonichoix et en bénéficiant de leur achalandage pour faire des revenus immédiats, aucun autre investissement de démarrage n'était nécessaire », explique Régnald.

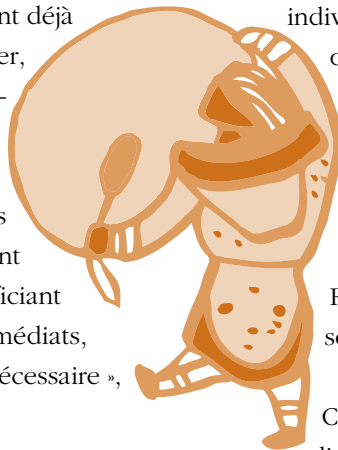
Dès le départ, les produits proposés par Alimentation Diane Chilton ont été adoptés par les membres de la communauté. Une quarantaine de mets sont offerts, incluant les populaires lasagne, pâté au poulet, pizza, cretons, pain frais, ragoût de boulettes et tartes, mais l'entreprise adapte fréquemment son menu selon la disponibilité des aliments : « La récupération des aliments est très importante car elle permet à Bonichoix d'éviter les pertes. C'est une façon de s'entraider », mentionne Régnald. Grâce à leur popularité, Alimentation Diane Chilton réussit à offrir des produits à un prix très concurrentiel malgré la complexité de l'approvisionnement vers Wemotaci. Mais c'est tout un défi selon Régnald : « En misant sur la fraîcheur, nous devons faire une rotation rapide de nos mets, ce qui implique de vendre

rapidement. En plus du prix, on doit trouver l'équilibre optimal entre la livraison des aliments et la demande de notre clientèle. »

La transition vers le Quatuor

Récemment, une opportunité permit aux quatre sœurs Chilton (Diane, Maybelline, Suzanne et Lina) d'aller de l'avant avec un projet auquel elles rêvaient depuis quelques années: l'ouverture d'un restaurant! Et c'est Régnald, avec plus de 35 ans d'expérience en restauration et une dizaine d'années au sein de la communauté, qu'elles choisirent pour gérer le Quatuor : « Après quelques tentatives infructueuses, une entente avec Services Forestiers Atikamekw ASKI fit de ce projet une réalité. » relate Régnald. En effet, un service de restauration fut essentiel pour les besoins d'un camp d'hébergement de 42 chambres individuelles, prévu tant pour les travailleurs forestiers que pour le tourisme : « Nous louerons des locaux du camp pour démarrer Le Quatuor. En plus d'être responsables de nourrir les résidents du camp, une entrée d'argent garantie, nous aurons une salle à manger distincte de 96 places pour accueillir la population de Wemotaci. » indique Régnald précisant aussi qu'un service de livraison sera disponible.

Contrairement à Alimentation Diane Chilton, de l'aide financière était nécessaire pour ce projet. En plus de l'entente avec Services Forestiers Atikamekw ASKI, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, la Corporation de développement économique Nikanik et le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) ont donné leur appui au restaurant le Quatuor. Leur participation financière contribua à l'achat de matériel et aux améliorations locatives : « Les responsables du SAA ont même augmenté la subvention prévue au départ tellement il était enchanté par les retombées du projet! » nous dit fièrement Régnald en ajoutant que le projet créera une vingtaine d'emplois et sera ouvert tous les jours de la semaine. Dès son ouverture prévue le 12 octobre prochain, il est fort à parier que le Quatuor fera partie de votre itinéraire lors de votre prochaine visite à Wemotaci!





Commission de développement
économique des Premières Nations
du Québec et du Labrador
250, Place Michel-Laveau, bureau 101
Wendake (Québec) G0A 4V0

Téléphone : 418 843-1488
Télécopieur : 418 843-6672

Courriel : information@cdepnql.org
Internet : www.cdepnql.org

Mise en page : Siamois graphisme

*AVIS SUR LA PROTECTION ET LA
CONFIDENTIALITÉ DE L'INFORMATION*
L'information contenue dans ce
bulletin est protégée en vertu des lois
et règlements applicables. Il est donc
interdit de le diffuser ou de le copier
en tout ou en partie sans l'autorisation
écrite de la CDEPNQL.

Dépôt légal – Bibliothèque nationale
du Québec, 2004

Dépôt légal – Bibliothèque nationale
du Canada, 2004

Mémo aux ADEC

Pour toute nouvelle de votre communauté que vous trouvez pertinente et qui touche de près ou de loin au développement économique, n'hésitez plus et contactez Mathieu Pineault (mpineault@cdepnql.org ou 418 843-1488). Il nous fera plaisir de l'intégrer dans une parution du bulletin Nikan et ainsi la partager dans tout le réseau des agents de développement économique communautaire des Premières Nations du Québec et du Labrador.



La Capsule
Nikan

Réponse


Un montant de 2 millions \$. Rappelons que le programme Infrastructures de loisirs Canada, qui est géré par Développement économique Canada (DEC) pour les Premières Nations du Québec, vise à stimuler la construction d'infrastructures publiques, à créer des emplois et à contribuer à la qualité de vie des collectivités touchées par le ralentissement économique. **Les projets admissibles comprennent la réparation ou la réhabilitation** d'aré纳斯; de gymnases; de piscines; de terrains de sport (ex. : courts de tennis, terrains de basket-ball, de volley-ball, etc.); de parcs, de pistes de mise en forme et les pistes cyclables et d'installations multifonctionnelles servant principalement aux activités récréatives physiques.

Il n'y a pas de date limite pour déposer le projet, mais le projet doit être parvenu à l'étape de mise en chantier ou être achevé avant le 31 mars 2011. Prenez note qu'au 18 septembre 2009, il reste toujours des fonds disponibles et aucun projet n'a encore été approuvé.

Pour consulter la fiche d'information complète du projet, consultez la section *Nouvelles* du site web www.cdepnql.org. Pour toute autre question, vous pouvez aussi contacter directement Développement économique Canada par téléphone (514-283-6412) ou par courriel (infrastructure@dec-ced.gc.ca)

À mettre à votre agenda

Date	Lieu	Clientèle	Activité	Organisateur
28 octobre	Wendake	ADEC des Premières Nations	Assemblée extraordinaire et consultation des besoins de formation	CDEPNQL
29 octobre	Wendake	ADEC des Premières Nations	Formation sur le travail d'équipe	CDEPNQL

 Affaires indiennes et du Nord Canada Indian and Northern Affairs Canada

 Développement économique Canada Canada Economic Development

Secrétariat
aux affaires
autochtones

Canada

Complexe Jacques-Cartier
320, Saint-Joseph Est, Bureau 400
Québec (Québec) G1K 9J2
Téléphone : 1 800 567-9604
Télécopieur : 1 866 817-3977
Courriel : infopubs@ainc-inac.gc.ca

Canada

Édifice Dominion Square
1255, rue Peel, bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2T9
Tél. : 514 283-6412
1 866 385-6412 (sans frais)
Télé. : 514 283-3302

Québec

Secrétariat aux affaires autochtones
905, avenue Honoré-Mercier, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5M6
Téléphone : 418 643-3166
Télécopieur : 418 646-4918

